



CONVENTION AIDEMA / SMPY

La Société Musicale du Perray-en-Yvelines (SMPY) offre une bourse annuelle de 300 euros aux élèves de l'AIDEMA qui s'engagent à jouer au sein de son orchestre d'harmonie.

Conditions d'attribution :

- ✓ Avoir un niveau suffisant en instrument à vent ou percussion (présélection par le directeur de l'AIDEMA),
- ✓ Etre agréé par la SMPY,
- ✓ Adhérer et régler sa cotisation (17 € à la SMPY),
- ✓ Participer assidûment aux répétitions et concerts de l'harmonie.

L'élève règle normalement ses cotisations à l'AIDEMA et, en fin d'année scolaire, la SMPY lui verse directement la bourse.

La participation assidue aux activités de la SMPY permet à l'élève de valider la partie obligatoire "pratique d'ensemble" de son cursus à l'AIDEMA.

Contact SMPY : se présenter à une répétition de l'harmonie, le mardi à 20h45, Espace de la Mare au Loup, 14 rue de Houdan, 78610 Le Perray-en-Yvelines.



CONVENTION AIDEMA / SMPY

La Société Musicale du Perray-en-Yvelines (SMPY) offre une bourse annuelle de 300 euros aux élèves de l'AIDEMA qui s'engagent à jouer au sein de son orchestre d'harmonie.

Conditions d'attribution :

- ✓ Avoir un niveau suffisant en instrument à vent ou percussion (présélection par le directeur de l'AIDEMA),
- ✓ Etre agréé par la SMPY,
- ✓ Adhérer et régler sa cotisation (17 € à la SMPY),
- ✓ Participer assidûment aux répétitions et concerts de l'harmonie.

L'élève règle normalement ses cotisations à l'AIDEMA et, en fin d'année scolaire, la SMPY lui verse directement la bourse.

La participation assidue aux activités de la SMPY permet à l'élève de valider la partie obligatoire "pratique d'ensemble" de son cursus à l'AIDEMA.

Contact SMPY : se présenter à une répétition de l'harmonie, le mardi à 20h45, Espace de la Mare au Loup, 14 rue de Houdan, 78610 Le Perray-en-Yvelines.